



La force d'une équipe,
le service clé en main !

Location d'engins
BTP, Industrie,
Espaces verts et
Agricole

HBI **LOCAMUC**

HBI **LOCAMUC PARTÉO**

HBI **LOCAMUC**
Ferrière

Parc locatif
de plus de 4 000
machines

400 types
d'engins différents
à la location

Edition 2021



Matériel électrique

Terrassement

Compactage

Manutention-Elévation

Equipements

Espaces verts



Bienvenue.

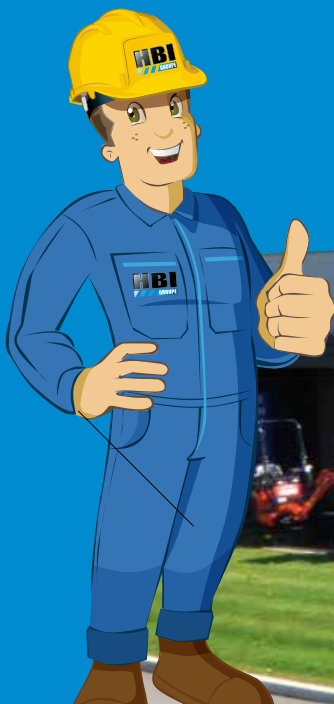
Depuis près de 30 ans, le Groupe HBI a construit une stratégie de spécialisation **dans la Distribution et la Location** avec des agences de proximité et une **offre de qualité et d'excellence** dans les prestations de service.

Aujourd'hui, le Groupe HBI, c'est 6 sociétés de **Distribution de matériel de marques leaders sur les marchés BTP, Industrie, Agricole**, 4 sociétés de **Location de matériel BTP et vente de petits matériels et d'outillage**, 350 collaborateurs, 34 agences couvrant 23 départements dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté et Occitanie.

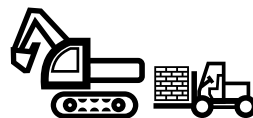
Notre leitmotiv est d'**adapter notre offre en fonction de votre métier** et notre solution globale permet de répondre ainsi à tous vos besoins.

HBI, la force d'une équipe, le service clé en main.

Christian et Ludovic Bader



18 sites de Location courte durée



Parc Locatif
+ de **4 000 machines**
renouvelé
régulièrement



**Location
courte durée**
tous types
de matériel

Service élévation

Agence d'Ambérieu **04 74 38 36 67**

Agence de Meythet **04 50 66 68 58**



tous types d'engins BTP et INDUSTRIE



**400 types
d'engins différents
à la location**



**Livraison, Maintenance,
Dépannage sur site
47 collaborateurs SAV
37 véhicules d'intervention**



18 agences
en Auvergne-Rhône Alpes,
Bourgogne et Franche-Comté à votre service



**Découvrez nos 9 magasins
de vente de matériels et d'outillage
Locamuc Partéo et Locamuc Ferrière !**



+ de 5000 références en stock



Agence de Mâcon

Matériel électrique

Pelles sur chenilles	4
Chargeuses sur pneus	4
Dumpers	5
Pilonneuses	5
Plaques vibrantes	5

Terrassement

Pelles sur chenilles	6-7
Pelles sur pneus	8-9
Equipements et accessoires	10-11
Mini chargeurs	12
Chargeuses sur pneus	13
Dumpers sur pneus et chenilles	14-15

Compactage

Rouleaux de compactage	16
Plaques vibrantes	17

Manutention-Elévation

Chariots télescopiques	18
Chariots télescopiques rotatifs tout terrain	19
Chariot frontal	19
Accessoires pour chariots	19
Nacelles verticales et articulées	20
Nacelle araignée sur chenilles	21
Nacelles ciseaux électriques et thermiques	22
Plateformes à ciseaux	22
Nacelles sur porteur	23
Nacelles élévatrices sur fourgon	23
Nacelles élévatrices sur pick up	23

Equipements

Matériels de chantier	24-25
-----------------------	-------

Espaces verts

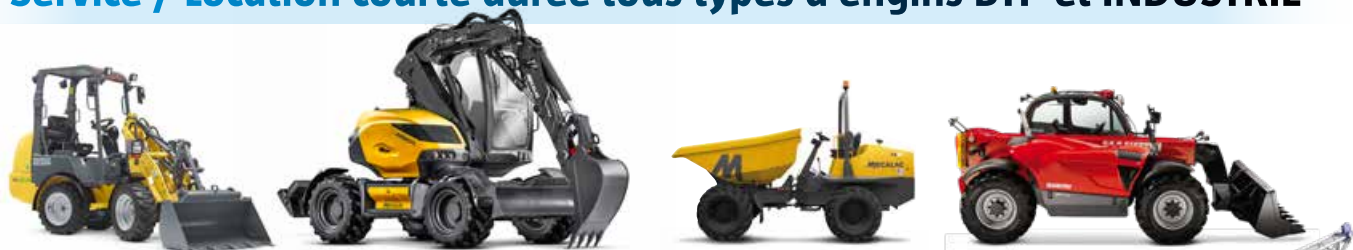
Petits et gros travaux d'entretien	26-27
------------------------------------	-------

Contrats et prestations	28
Réglementations de conduite	28-29
Conditions générales de location	30
Présentation du Groupe HBI	31

9 magasins
en Auvergne-
Rhône Alpes et
Franche-Comté



Service / Location courte durée tous types d'engins BTP et INDUSTRIE



Vente de petits matériels et d'outillage et de réparation

■ Matériel chantier - Atelier



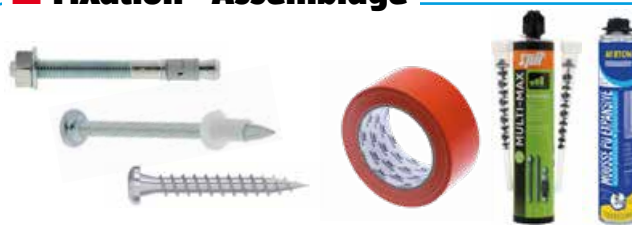
■ Accès en hauteur



■ Outillage



■ Fixation - Assemblage



■ Coffrage et façade



■ Hygiène - Protection



Les plus grandes marques référencées

K'ARCHER

FESTOOL

LANCY
Mixeur Bâton Ensemble

CEBA

HERAS

DIAM
INDUSTRIES

Trakka

HiKOKI

STIHL

METRIC4

GYS

ALTRAD

FACAL
Les Ateliers de la Facal

GÖLZ
Diamond Tools & Equipment

cover guard
SAFETY EQUIPMENT

UTILITY
DIADORA

Matériel électrique

zero **e**mission



Pelle bi-énergie



Générateur HPUS

PELLES SUR CHENILLES BI-ÉNERGIE	Poids kg	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
Pelle bi-énergie	800	860	1763
UNITÉ ÉLECTROHYDRAULIQUE	Poids kg	Puissance kw	Longueur de câble m.
Générateur électrohydraulique	190	7,5	12
PELLES SUR CHENILLES SUR BATTERIE	Poids kg	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
Pelle sur batterie	1757	980	2323



CHARGEUSES SUR PNEUS	Poids kg	Largeur mm	Capacité godet L
Chargeuse 200 L sur batterie	2350	1076	200
Chargeuse 650L sur batterie	4130	1650	650



Location d'engins courte durée

LOCAMUC

LOCAMUC PARTÉO

LOCAMUC Ferrière

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



zero **e**mission



DUMPER SUR PNEUS	Poids kg	Largeur mm	Capacité godet L
Dumper électrique	815	830	427



PLAQUE VIBRANTE	Poids kg	Largeur de travail
Plaque sur batterie	107	500



PILONNEUSE	Poids kg	Largeur de travail
Pilonneuse sur batterie	71	340

Terrassement

PELLES SUR CHENILLES



Mini Pelle 800 kg voie variable



Mini Pelle 2T7 URB CANOPY / CABINE



Pelle urbaine 5T5

PELLES SUR CHENILLES	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
800 kg à 2,7 tonnes			
800 kg voie variable	980	700-860	1720
1 T URB voie variable	1 120	750-990	1800
1T5 URB voie variable	1600	990-1240	2310
1T7 URB voie variable	1700	990-1240	2310
2T voie variable	2250	1300-1500	2540
2T5 URB CANOPY	2470	1500	2820
2T5 URB CABINE	2550	1500	2820
2T7 URB CANOPY / CABINE	2700	1550	2920
3 à 17 tonnes			
3T	2960	1550	3195
3T5 URB	3590	1700	3350
4T8 URB	4775	1960	3380
5T5 URB	5400	1960	3630
5T7 SEMI URBAINE	5545	1960	3890
8MCR Mecalac	7200	2100	3700
8T	8195	2200	4600
10MCR Mecalac	9400	2300	4000
714MC Mecalac	14T	2450	4550
15T SEMI URBAINE	16T300	2500	5500
15T R914 compact LIEBHERR	17T5	2500	5500

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



Pelle 8MCR Mecalac

Compacité
Multifonctions

800 kg
à 17 T



Pelle 10MCR Mecalac





Pelle 15T R914 compact Litronic

PELLES SUR CHENILLES	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
22 à 55 tonnes LIEBHERR			
R920	22T	2900	6000
R920 COMPACT	22T5	2850	5900
24T R924	24T5	2980	6550
26T R926	27T	2980	6750
27T R926 COMPACT	28T5	2980	7000
33T R936	33T5	2990	7000
R946	43T	3000	selon configuration
R956	55T	3500	

22 T à 55 T

Machines récentes, performantes, toutes équipées



Pelle 33T R936 Liebherr

Terrassement

PELLES SUR PNEUS



Pelle 7T Mecalac 7MWR



Pelle chargeuse sur pneus 10T Mecalac 12MTX

7 T
à 10 T



Pelle sur pneus 9T Mecalac 9MWR

PELLES SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
7 à 10 tonnes Mecalac			
7 MWR	7T	2180	3030
9 MWR	8T5	2310	3500
12 MTX	9T7	2380	4100

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



Location d'engins courte durée

LOCAMUC

LOCAMUC PARTÉO

LOCAMUC Ferrière



Pelle 18T Liebherr A918 compact

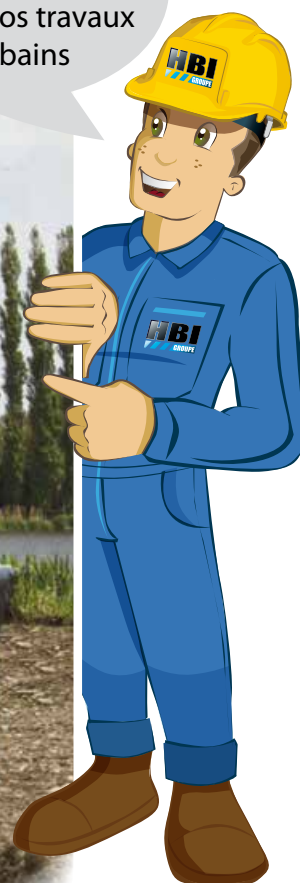
PELLES SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
12 à 18 tonnes LIEBHERR			
12T A910 COMPACT	12T5	2550	3900
14T A912 COMPACT	13T8	2550	4200
16T A914 COMPACT	17T5	2550	5200
18T A918 COMPACT	18T5	2550	5500

12 T à 18 T

Rapidité de
déplacement
pour vos travaux
urbains



Pelle 14T Liebherr A912 compact



Terrassement

EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

Un accessoire adapté à chacun de vos travaux



Godet rétro



Godet curage orientable

GODETS CURAGE ORIENTABLES

Largeur / Capacité	Equipe pelle
1200 mm / 120L	2,5T - 3T
1400 mm / 240L	4,5T - 6,5T
1500 / 1600 mm / 350L	8T
1800 mm / 500L	12T / 15T
2000 mm / 2500L	20T / 30T



TARIERES

Ø vrilles	Equipe pelle
Tarière + vrille 150/250 / 300 mm	2T5 - 3T
Tarière + vrille 350 / 400 mm	2T5 - 3T



**BRISER ROCHES**

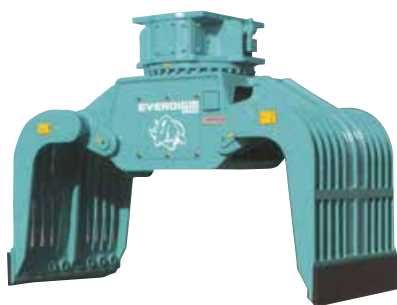
Poids Kg	Equipe pelle
95	0 T 8
120	1 T 5
160	2 T 5 - 3 T
200	2 T 5 - 3 T
250	4 T 5 - 6 T
350	8 T
600	12 T
1T100	15 T
1T700	20 T



Brises roches



Fraise



Pince de tri



Cisaille béton

DIVERS

Accessoires	Equipe pelle	Caractéristiques
Fraise er250-4	8T à 12T	450 KG
Fraise ws60n	20 à 28T	1 350 KG
Pince de tri	5T à 30T	450 KG à 2320 KG
Cisaille beton	5T	375 KG
Godet cribleur	12T à 25T	510 KG à 2500 KG



Godet cribleur

Terrassement

CHARGEURS SUR PNEUS OU CHENILLES



Mini chargeur 2012



Mini chargeur 2026



Mini chargeur 2056

MINI CHARGEURS SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Capacité Godet Litres
Mini chargeur 2012	1352	915	150
Mini chargeur 2026	1814	1380	250
Mini chargeur 7015	2300	1520	350
Mini chargeur 2056	3080	1680	400

150 à 450 L



Mini chargeur 1101CP

Pour vos travaux
dans les espaces
réduits



Location d'engins courte durée

MINI CHARGEUR SUR CHENILLES	Poids	Largeur mm	Capacité Godet Litres
Mini chargeur 1101CP	4300	2020	450

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



Chargeuse articulée L509

Pour tous
vos travaux
de VRD

CHARGEUSES SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Capacité Godet Litres
Chargeuses avec bras pivotant			
Chargeuse bras pivotant AS700 Mecalac	5980	1950	700
Chargeuse bras pivotant AS900 Mecalac	6640	1990	900
Chargeuses avec bras articulé			
Chargeuse articulée AX700 Mecalac	4975	1600	700
Chargeuse articulée AX850 Mecalac	5175	1950	850
Chargeuse articulée L509 LIEBHERR	5500	2100	1100
Chargeuse articulée L514 LIEBHERR	8350	2400	1500
Chargeuse articulée L538 LIEBHERR	12 500	2500	2500
Chargeuse articulée L550 LIEBHERR	16 500	2800	3200



Chargeuse bras pivotant AS900



Chargeuse articulée AX850



Chargeuse articulée L550 XPower

700 à 3200 L

ACCESSOIRES CHARGEUSE

Godet 4X1

Lève-palette

Balayeuse

Terrassement

DUMPERS SUR PNEUS OU CHENILLES



Dumper 10T giratoire TA10P



Dumper 1 T élévation TA1EH

DUMPERS SUR PNEUS	Poids Kg	Charge utile T	Largeur mm	Capacité de la benne Litres
1T à 10T Mecalac				
Dumper 1 T élévation TA1EH	1340	1000	1120	540
Dumper 2 T giratoire TA2SH	2082	2000	1465	1200
Dumper 3T5 giratoire TA3SH	2340	3T5	1846	1880
Dumper 6 T giratoire TA6S	4410	6T	2207	3530
Dumper 9 T giratoire TA9SP	5300	9T	2380	4380
Dumper 10T giratoire TA10P	5060	10T	2550	5046

1 T à 10 T



Dumper 6 T giratoire TA6S



Dumper 9 T giratoire TA9SP





Mini transporteur KC70H-4

Adapté
aux terrains
difficiles

DUMPERS SUR CHENILLES	Poids Kg	Charge utile T	Largeur mm	Capacité de la benne Litres
600 kg à 10T				
Mini transporteur autochargeur	532	0,600	760	330
Mini transporteur KC70H-4	580	0,700	758	340
Mini transporteur KC110 HR -4	965	1	1025	500
Mini transporteur KC 250 HR-4	2350	2,5	1550	1400
Dumper MOROOKA MST300VDR	2500	2,5	1600	900
Dumper MOROOKA MST1500	9200	6	2640	3000
Dumper MOROOKA MST2200	13500	10	2905	5000

600 kg à 10 T



Dumper MOROOKA MST300



Dumper MOROOKA MST1500



Mini transporteur KC110 HR-4



Mini transporteur KC250 HR-4

Conduite
inversee
possible

Compactage

Rouleaux et plaques vibrantes



Rouleau BW 65H



Autoporté BW 120 AD 5

ROULEAUX DE COMPACTAGE	Poids kg	Largeur travail mm
Rouleau BW 65H	757	650
Autoporté BW 100 ADM 5	1 650	1000
Autoporté BW 100 AD 5	2 500	1000
Autoporté BW 120 AD 5	2 700	1200
Autoporté BW 138 AD 5	4 300	1 380
Compacteur mixte bille et pneu	2 700	1 200
Compacteur V4 BW DH-4	16 000	2130
Rouleau Pied de mouton Art. téléc. BMP 8500	1 595	850



Rouleau BW 100 ADM5

Avec radio
commande



Compacteur V3



Rouleau Pied de mouton articulé





Plaque BP 25/50 D



Pilonneuse Essence BT 60/4



Pilonneuse Essence BT 65/4



Plaque BPR 45/55 D



Plaque vibrante réversible

PLAQUES VIBRANTES	Poids kg	Largeur travail mm
Pilonneuse Essence BT 60/4 BT 65/4	62 / 68	280
Plaque CF1 Essence	70	400
Plaque BP 20/50 D Unidirectionnelle	109	500
Plaque BP 25/50 D Unidirectionnelle	122	500
Plaque BPR 45/55 D réversible	380 - 412	450 - 750
Plaque BPR 55/65 D	430 - 470	450 - 750
Plaque BPH 80/65 S télécommandée	707-750	800

Manutention Élévation

Chariots divers



Maniscopic MT835



Chariot MT1030



Maniscopic MT420



Maniscopic MT625 + godet grappin

CHARIOTS TELESCOPIQUES TOUT TERRAIN	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur levée mm
New Buggy MT 420	1 980	1 440	4 610	4 000
Maniscopic MT 625	1 950	1 830	4 800	5 850
Maniscopic MT 732	2 300	2 340	7 350	6 900
Maniscopic MT 835	2 420	2 280	7 200	7 750
Maniscopic MT 932	2 300	2 340	7 800	9 000
Maniscopic MT 1030	2 300	2 260	7 470	10 000
Maniscopic MT 1335	2 420	2 280	9 200	12 500
Maniscopic MT 1440 R	2 450	2 380	10 900	13 530
Maniscopic MT1840 EP	2 500	2 400	11 700	17 550



Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



Location d'engins courte durée

LOCAMUC

LOCAMUC PARTÉO

LOCAMUC Ferrière



Rotatif MRT 2150 + Privilège


Véritable
grue
mobile

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES ROTATIFS TOUT TERRAIN	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur levée mm
Rotatif MRT 2150 + Privilège	3 100	2 430	16 100	20 600
Rotatif MRT 2550 + Privilège	3 110	2 430	18 900	24 600



Chariot Frontal MSI 30T

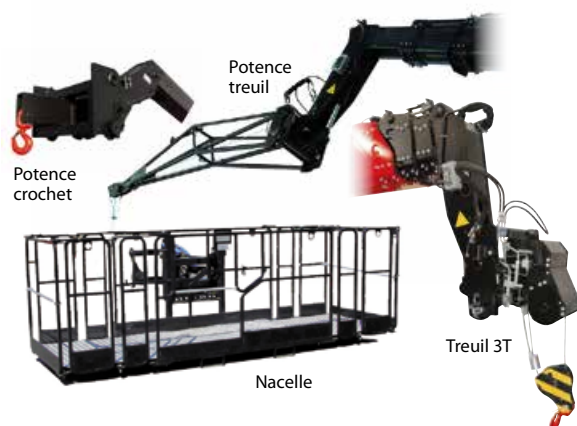
CHARIOT FRONTAL	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur levée mm
Chariot Frontal MSI 30T	2110	1320	4820	3300

ACCESSOIRES CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

Fourches - Godet - Potence + crochet

ACCESSOIRES SPÉCIFIQUES MRT 2150 ET MRT2550

Fourches - Godet - Nacelle - Treuil 3T - Potence treuil



Nacelle

Treuil 3T

Manutention-Élévation

Nacelles et plateformes

Nacelle articulée 180 ATJ



Nacelle avec déport

Nacelle verticale 100 VJR

NACELLE VERTICALE	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur de travail
Verticale électrique 100 VJR	1 990	990	2 650	9 900
NACELLES ARTICULÉES	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur de travail
Nacelles électriques				
Articulée 120 AETJC	1 990	1 200	6 660	11 950
Articulée 150 AETJC	1 970	1 500	6 700	15 000
Articulée 170 AETJC	1 970	1 750	6 910	16 900
Nacelles thermiques				
Articulée Diesel MAN'GO 12	2 015	1 800	4 100	11 910
Articulée Diesel 160 ATJ	2 370	2 300	6 160	16 000
Articulée Diesel 180 ATJ	2 370	2 300	8 100	17 650
Articulée Diesel 200 ATJ	2 700	2 400	10 000	20 000
Articulée Diesel 280 TJ	2 750	2 430	16 500	27 750



Nacelle articulée Diesel 280 TJ

Essieux oscillants rotation 360°

Compact et simple d'utilisation

Nacelle articulée MAN'GO 12

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



Matériel
adapté aux
chantiers difficiles



PLATFORM
BASKET

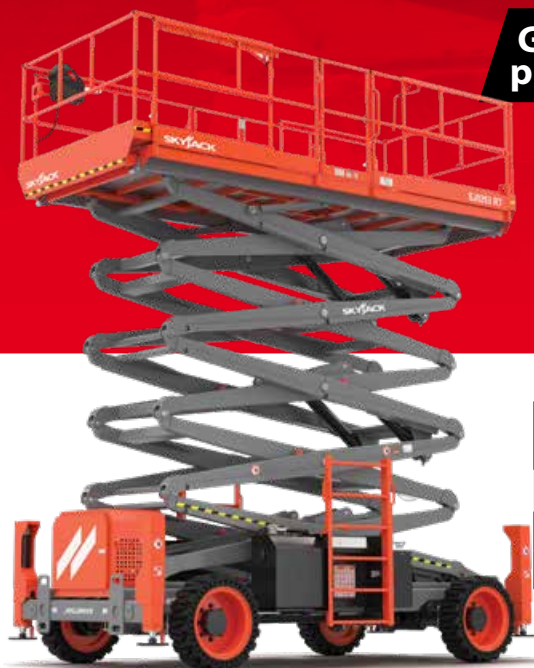
NACELLES SUR CHENILLES	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur de travail en M
SPIDER 15.75	2 150	780*	2 100	15
SPIDER 20.95	2 230	780*	2 750	19.4

*Hors panier

Elévation

Plateformes et nacelles élévatrices

GRAND plateau



SKYJACK
simply reliable

PLATEFORMES CISEAUX TOUT-TERRAIN

**Hauteur
Hors tout**

**Largeur
mm**

**Poids
Kg**

**Hauteur
de travail**

Plateforme Thermique

Plateforme 15M

3 020

2 340

7 158

1 511

Plateforme 18M

3 230

2 340

8 473

1 815



Nacelle électrique 120 SE

Nacelle électrique 78 SEC



NACELLES CISEAUX

**Hauteur
Hors tout**

**Largeur
mm**

**Poids
Kg**

**Hauteur
de travail**

Nacelles électriques

Electrique 78 SEC

1 750

0,81

1 503

7 600

Electrique 100 SEC

1 910

0,81

1 959

9 920

Electrique 120 SE

2 390

1 170

2 781

11 600

Nacelles thermiques

Diesel 100 SC

2 590

1 750

3 700

9 900

Diesel 120 SC

2 590

1 750

3 882

11 960

Diesel 140 SC

2 740

1 750

5 039

14 200





Camion nacelle VL 16 M

NACELLES ÉLEVATRICES SUR PORTEUR	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur de travail
Camion VL 16 M	2 780	2 300	3 350	16 000
Camion VL 18 M	3 010	2 300	3 450	18 000
Camion VL 20 M	2 790	2 300	3 500	20 000



NACELLE ÉLEVATRICE SUR FOURGON	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Déport max. mm	Hauteur de travail
Fourgon K32	3 265	2 070	7 300	12 500



NACELLE ÉLEVATRICE SUR PICK-UP	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Déport max. mm	Hauteur de travail
Pick-up K26	2 653	1 575	6 000	11 300

KLUBB®
LA CONFIANCE À SON PLUS HAUT NIVEAU

Equipements

Matériels de chantier



Scie sur table



Bétonnière électrique ou thermique



Découpeuse thermique



Tronçonneuse



Brise béton électrique



Perforateur Burineur



SCIE A BÉTON 14"



Aspirateur eau et poussière



Carotteuse



Scie à sol



Balisage



Feu tricolore de chantier





Nettoyeur haute pression



Remorque CU 1000 à 2800 kg



Groupes électrogènes Diésel

Pour toutes
demandes spécifiques,
n'hésitez pas à nous
consulter.



Nettoyeur HP Thermique



Compresseur 5m³/h - 7 bars



Groupe électrogène 4-5 Kva



Compresseur 2,6 m³/h - 7 bars

Espaces verts

Petits et gros travaux d'entretien



Tronçonneuse



Rouleau gazon



Engazonneuse



Taille haie



Scarificateur



Taille haie télescopique



Débroussailluse



Scarificateur E45



Scarificateur

Broyeur végétal sur remorque



Location d'engins courte durée

LOCAMUC

LOCAMUC PARTÉO

LOCAMUC Ferrière

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



Tracteur

Accessoires disponibles :
Tondo, herse rotative,
enfouisseur...



Motoculteur



Motobineuse

Réglementations de conduite

CONDUITE DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL MOBILES AUTOMOTEURS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE

(ARRÊTÉ DU 2 DÉCEMBRE 1998)

Article R 55-4323 - La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise.

Les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (C.N.A.M.T.S.) donnent aux entreprises les moyens de réaliser l'évaluation des connaissances et savoir-faire des conducteurs avant de leur délivrer l'autorisation de conduite circulaire DRT N° 7-99 du 99/06/15).



Contrats et prestations



LOCATION

- La durée de location démarre le jour de la livraison et se termine le jour du retour de la machine.
- La durée journalière de location est fixée à 8 heures. Tout dépassement entraînera un supplément.
- Le montage, l'essai et le démontage des accessoires sont à la charge du client.



TRANSPORT

A votre demande, LOCAMUC effectue la livraison et la reprise des matériels loués. Nos tarifs de livraison sont établis par zone géographique et peuvent varier suivant le cours du carburant.



RENONCIATION À RECOURS AVEC FRANCHISE

Option proposée aux conditions suivantes : 10 % du montant HT de location en jour calendaire pour tous matériels.



VERSEMENT D'UN DÉPOT DE GARANTIE

Pour toute location, une ouverture de compte est obligatoire au préalable. Un dépôt de garantie est demandé dont le montant varie en fonction de la classification du matériel. Un règlement d'avance est demandé lors de la 1^{ère} location.



CARBURANT

Toutes nos machines sont livrées avec le plein de carburant et doivent être rendues avec le plein.



DÉPANNAGE

Notre prestation inclut les interventions mécaniques, hydrauliques et sur pneumatiques.



RÉGLEMENTATION R.486

Plateformes élévatrices mobiles de personnes

2 catégories de conduite - validité de 5 ans



Catégorie A

Elévation suivant un axe vertical
Plateformes élévatrices



Catégorie B

Elévation multidirectionnelle, exploitation en statique
Plateformes élévatrices
Elévation multidirectionnelle
Nacelles élévatrices

RÉGLEMENTATION R.482 - ENGINS DE CHANTIER

11 catégories de conduite validité de 10 ans



Catégorie A

Engins compacts de masse ≤ 6 tonnes,
Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques,
Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques,
Chargeuses-pelleteuses de masse, Moto-basculateurs de masse, Compacteurs de masse
Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW)



Catégorie B1

Engins d'extraction à déplacement séquentiel
Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes,
Pelles multifonctions



Catégorie B2

Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel
Machines automotrices de sondage ou de forage



Catégorie B3

Engins rail-route à déplacement séquentiel
Pelles hydrauliques rail-route



Catégorie C1

Engins de chargement à déplacement alternatif
Chargeuses sur pneumatiques, chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes



Catégorie C2

Engins de réglage à déplacement alternatif
Bouteurs, Chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes



Catégorie C3

Engins de nivellement à déplacement alternatif
Niveleuses automotrices



Catégorie D

Engins de compactage
Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes
Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes



Catégorie E

Engins de transport
Tombereaux, rigides ou articulés,
Moto-basculateurs > 6 tonnes
Tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW)



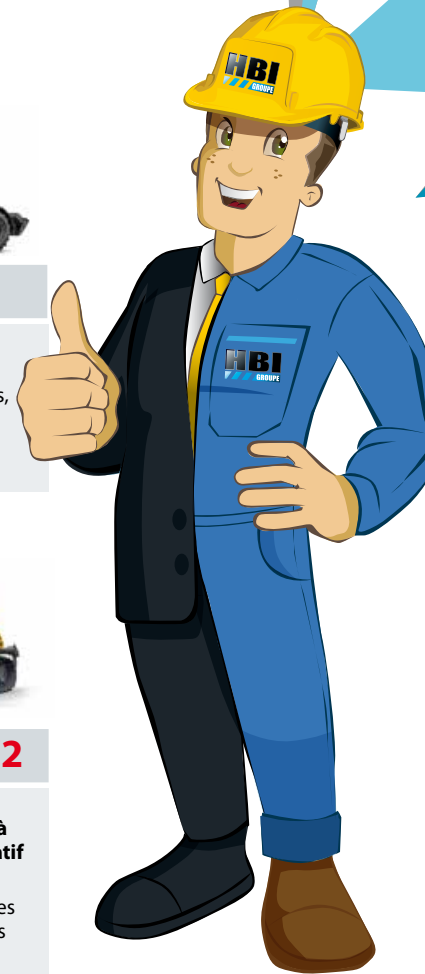
Catégorie F

Chariots de manutention tout-terrain
Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, à flèche télescopique



Catégorie G

Déplacement, chargement, déchargement, transfert d'engins sans activité de production (porte engins), maintenance, démonstration ou essai



Conditions générales de location

02/19

ARTICLE 1^{er}

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, le fait de passer commande et son acceptation, qu'elle soit tacite ou expresse, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente qui sont donc partie intégrante de tous les contrats et prestations, y compris travaux de réparation qui en découlent.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas annulées pour autant.

ARTICLE 2 • COMMANDES

Les commandes ne sont définies, pour la société, qu'après que nous ayons reçu le versement de l'acompte prévu sur le bon de commande ou la proposition commerciale ; celui-ci reste acquis au vendeur en cas d'annulation de la commande par le client. Par ailleurs le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

ARTICLE 3 • DUREE ET UTILISATION

Durée minimum standard : facturation par journée complète. Toute location ne peut se prolonger qu'avec l'accord écrit du Loueur. En tout état de cause, la location ne pourra prendre fin qu'après réception du matériel dans les locaux du propriétaire ou, le jour où les réparations seront terminées si le matériel en nécessite à son retour par le fait ou la faute du Locataire. Le prix de location s'entend pour une utilisation du matériel pendant une durée de 8 heures maximum par jour par défaut.

Si le Locataire désire utiliser le matériel pendant une durée journalière supérieure, il doit obtenir l'agrément du propriétaire. Le Locataire ne pourra prétendre à aucune diminution de loyer ou indemnités quelconques en cas de non-utilisation du matériel ayant pour objet la détérioration, l'avarie, le vol, la grève, l'arrêt nécessité par l'entretien, les réparations, les opérations de transport et de réinstallation ou pour cause d'intempéries, sauf mention contraire.

ARTICLE 4 • EMPLOI DU MATÉRIEL ENLÈVEMENT - RETOUR

Le Locataire est tenu de ne confier le matériel qu'à un personnel expérimenté et soigneux. Le Loueur se réserve le droit à tout moment de visiter son matériel pour se rendre compte si celui-ci est correctement entretenu et utilisé. Le matériel doit être employé dans le cadre d'une utilisation normale et conformément aux règlements, lois et règles de sécurité. Le locataire doit informer le Loueur de toute condition particulière du matériel et le faire consigner sur le bon de location.

Le matériel est à prendre et à retourner au lieu indiqué par le Loueur aux heures ouvrables ; en cas de reprise sur un chantier le jour et l'heure sont planifiés d'un commun accord. Le bon de reprise met fin à la garde juridique qui incombe au Locataire.

ARTICLE 5 • PRIX

Tous nos prix sont indiqués Hors Taxes sauf mention contraire ("TTC" à la suite du prix). En cas de variation de prix au cours du contrat, les nouveaux prix sont indiqués dès leur parution. La valeur du matériel est quant à elle définie par son prix de remplacement.

ARTICLE 6 • ENTRETIEN & REPARATIONS DU MATÉRIEL

Le matériel étant livré en bon état de fonctionnement, il incombe au

Locataire de le maintenir dans cet état et en faisant à ses frais tous les travaux de graissage, vidange et entretiens courants. Le propriétaire peut pour cause d'accident ou d'usure anormale du matériel loué, rentrer le matériel dans ses ateliers aux frais du Locataire, sans que celui-ci ne puisse prétendre à une indemnité. Le temps d'entretien qui relève et reste à la charge du Loueur fait partie intégrante du temps de location tel que défini à l'article 3. Le propriétaire se réserve un délai de 48 heures pour le contrôle du matériel rendu et de son bon fonctionnement ; le Locataire est tenu de rendre le matériel loué en bon état de marche et de propreté.

ARTICLE 7 • REGLEMENT

Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties ou de règlement comptant ou par traites payables à vue avant l'exécution des commandes. Nous nous réservons le droit de propriété des marchandises livrées pour le cas où celles-ci ne seraient pas intégralement payées aux termes du présent contrat. Au terme fixé pour le paiement, la vente se trouvera résolue de plein droit si nous manifestons par un acte extrajudiciaire ou par une lettre recommandée notre volonté de faire jouer à notre profit la clause résolutoire pour défaut de paiement. La partie du prix payé restera acquise à titre de dommages-intérêts. Le prix est payable suivant le délai du bon de commande ou suivant le délai annoncé par notre société dans sa confirmation écrite de la commande ou prévu lors de l'ouverture de compte.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal multiplié par trois au jour de la facturation, ces intérêts courant du jour de l'échéance jusqu'au paiement, ainsi que d'une somme forfaitaire de (40) quarante euros due au titre des frais de recouvrement.

ARTICLE 8 • CLAUSES RÉSOLUTOIRES

En cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance, de non-observation des instructions relatives à l'entretien et à l'utilisation du matériel, de non-paiement d'un des termes convenus à son échéance, de même qu'en cas de défaut d'acceptation, dans un délai de 8 jours, des traites présentées au Locataire en exécution des conventions intervenues, le propriétaire aura le droit de résilier la location par simple lettre recommandée et le Locataire sera tenu de restituer le matériel dans les 48 heures de la réception de la mise en demeure.

Au cas où la restitution n'aurait pas lieu dans le délai prévu, le Locataire ou à défaut ses ayants droits reconnaissent formellement par le présent contrat au propriétaire le droit de procéder ou faire procéder à l'enlèvement du matériel en quelque lieu qu'il se trouve, aux frais du Locataire. Toutes les obligations nées du présent contrat poursuivront leur effet jusqu'au retour du matériel dans les magasins du propriétaire et le montant total des locations non encore encaissées deviendra immédiatement exigible par virement. En cas de restitution anticipée le tarif de location applicable devient le tarif correspondant à la durée effective de location chez le client.

ARTICLE 9 • RESPONSABILITÉ

Le Locataire supporte la totalité des risques que court le matériel à concurrence de sa valeur d'origine indiquée à l'article 5 ci-dessus. Le Locataire supporte également tous les risques que le matériel fait courir aux personnes et aux biens.

Pour se couvrir de ces risques, le Locataire

souscrit une police d'assurance couvrant notamment les risques d'incendie, d'explosion, foudre, dégâts des eaux et bris de machine. Pour la part non couverte ou non indemnisée par les Compagnies d'assurance, le Locataire est considéré comme son propre assureur vis-à-vis du Loueur.

Le Locataire assure également sa responsabilité civile comme détenteur, utilisateur ou gardien du matériel.

Le Locataire avise immédiatement le Loueur par lettre recommandée de tout sinistre au matériel ou dont il sera la cause. Par suite de sinistre du matériel, la location se trouve résiliée de plein droit en cas de sinistre total du matériel ; le Locataire continue néanmoins à payer les loyers jusqu'au jour où le Loueur a encaissé la valeur du matériel fixé à l'article 5 ci-dessus.

En matière de garantie RC Circulation : le Loueur a souscrit un contrat d'assurance automobile conforme aux articles L211.1 et suivants du Code des Assurances. Ce contrat couvre les dommages causés aux tiers par le matériel dès lors qu'il est impliqué dans un accident de la circulation sous réserve notamment des exclusions suivantes : biens appartenant au Locataire et à ses préposés, garantie sécurité du conducteur (qui doit être souscrite par le Locataire), non-respect de la réglementation.

En cas d'accident responsable ou sans tiers identifié la franchise applicable est facturée et payable à réception de facture.

Pour quelque raison que ce soit, les pertes d'exploitation, directes ou indirectes, ne sont jamais prises en charge par le Loueur.

ARTICLE 10 • ASSURANCES

RENONCIATION A RECOURS

Le Locataire s'engage, au terme des présentes conditions générales de location, à assurer le matériel qui lui est confié contre tous les dommages accidentels d'origine interne ou externe pouvant être causés au ou par ledit matériel pendant toute la durée effective de location, y compris le vol, le vandalisme ou les événements naturels, et à fournir toute attestation d'assurance qui pourrait lui être réclamée.

En cas d'option à la renonciation à recours la garantie est acquise sur le territoire français aux conditions en vigueur, sauf en cas de retard de règlement, d'absence ou retard de déclaration de sinistre auprès du Loueur ; elle est également exclue en ce qui concerne notamment :

- Le non-respect de la législation et/ou de la réglementation (sécurité, code de la route...)
- Les dégâts occasionnés par toute projection (peinture, produit corrosif...) et les dommages d'origine esthétique
- Les dégâts consécutifs à une négligence caractérisée ou intentionnelle
- Les crevaisons de pneumatique, les parties démontables, batteries, vitres, feux, boîte à documents etc...
- La perte ou le vol, lorsque le matériel est laissé sans surveillance, ni protection
- Les opérations de transport.

L'option est facturée au tarif en vigueur et par jour de mise à disposition, week-end et jours fériés compris ; la franchise applicable au matériel concerné est payable à réception de facture. En cas de survenance de plus de 2 sinistres, le Loueur pourra décider soit de majorer le taux de la garantie soit de résilier la garantie ou la location.

ARTICLE 11 • DIVERS

Le matériel loué restant la propriété exclusive du propriétaire pendant toute la durée de la location, il est interdit au Locataire de le céder, de le donner en gage, en nantissement ou en sous-location, de l'aliéner ou d'en disposer

d'une manière quelconque même à titre de simple prêt, le présent étant strictement personnel et conclu «intuitu personae». Si un tiers venait à faire valoir des prétentions sur ledit matériel par opposition ou saisie quelconque, le Locataire devrait en informer immédiatement par écrit le propriétaire. Le Locataire deviendrait responsable vis-à-vis du propriétaire de tout dommage qui viendrait à résulter de tout défaut ou retard d'information.

ARTICLE 12 • CLAUSE DE RESERVE

DE PROPRIETE

Conformément à la loi du 12 mai 1980, aux articles 2367 à 2372 du code civil et à l'article L.16-624 du Code de Commerce, le vendeur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au paiement intégral du prix facturé.

ARTICLE 13 • PROTECTION

DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement 679/2016 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Vendeur met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits et services définis au présent contrat. L'Acheteur est informé des éléments suivants :

- l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : le Vendeur, tel qu'indiqué en haut des présentes CGV
- les coordonnées du délégué à la protection des données (DPO) : rgpd@groupehbi.com
- la base juridique du traitement : l'exécution contractuelle
- les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les sous-traitants intervenant dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question
- Aucun transfert hors UE n'est prévu
- la durée de conservation des données : le temps de la prescription commerciale
- la personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données
- La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

ARTICLE 14 • CLAUSES RÉSOLUTOIRES

Toutes contestations entre les parties seront de volonté expresse des signataires, du ressort exclusif du Tribunal de Commerce dont dépend le siège social du Loueur, lequel sera seul compétent, nonobstant toute pluralité des défendeurs demande incidente ou d'appel en garantie et ce, par dérogation expresse à l'article 181 du Code de Procédure Civile.

Document non contractuel, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Reproduction, même partielle, interdite. Ne pas jeter sur la voie publique.





HBI

GROUPE

La force d'une équipe, le service clé en main !

DISTRIBUTEUR DE MATÉRIEL DE MARQUES LEADERS SUR LES MARCHÉS BTP, INDUSTRIE, AGRICOLE ET LOCATION COURTE & LONGUE DURÉE

Mecalac

MANITOU
HANDLING YOUR WORLD

TOYOTA
MATERIAL HANDLING

LIEBHERR

Kubota

BOMAG
PRIVAT GROUP

Thwaites

WACKER
NEUSON

EUROMACH

KAISER

10 SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES À VOTRE SERVICE

34 SITES COUVRANT
23 DÉPARTEMENTS



NOTRE MISSION : VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA VIE DE VOTRE MACHINE
SERVICE GLOBAL : DIAGNOSTIC, CONSEIL, PRÉCONISATION, DÉMONSTRATION, SAV

- 350 collaborateurs occupent en moyenne leur poste depuis plus de 10 ans
- 34 sites couvrant 23 départements
- Une équipe terrain dédiée de 40 commerciaux
- Un service de démonstration matériel
- Service après-vente, dépannage, contrat d'entretien

- 150 techniciens spécialisés dans chaque marque
- 130 véhicules d'intervention pour une meilleure réactivité
- 12 000 références en stock de pièces constructeurs
- 24 camions de livraison
- 4 000 machines sur notre parc locatif

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DE NOS SOCIÉTÉS ET LEURS MÉTIERS
SUR www.GROUPEHBI.COM**



Présents dans les départements :

Mecalac : Rhône-Alpes, Auvergne,
Franche-Comté, Bourgogne Sud
Manitou : 01-07-11-26-34-38-42-66-69-71
Toyota : 01-07-11-26-30-34-42-66-69-71-38
Liebherr : 01-07-26-38-42-69-73-74 et sud 71
Kubota : 01-38-42-69 et sud 71
Bomag : 01-07-25-26-38 ouest-39-42-69-71
Wacker Neuson : 11-34-66
Thwaites : 01-07-26-38-42-69-71
Euromach et Kaiser : France et DOM TOM

HBI
GROUPE

La force d'une équipe, le service clé en main !

18 sites de Location courte durée tous types d'engins BTP et INDUSTRIE, et vente de petits matériels et d'outillage



7

AGENCE d'ALBY SUR CHÉRAN

La Combe - 74540 ALBY SUR CHÉRAN
Tél. 04 50 68 53 35 - Fax : 04 50 68 20 94
locamuc@locamuc.fr

AGENCE d'ANNECY

Z.I du Pont de Tasset
2 Rue de La Barrade - 74960 MEYTHET
Tél. 04 50 66 68 58 - Fax : 04 50 66 68 57
annecy@locamuc.fr

AGENCE d'ALBERTVILLE

41 Rue du Lieutenant Gustave Eysseric
73200 ALBERTVILLE
Tél. 04 79 37 99 49 - Fax : 04 79 37 99 43
albertville@locamuc.fr

AGENCE de CHAMBERY

RN504 - Route du Bourget - 73420 VOGLANS
Tél. 04 79 88 81 85 - Fax : 04 79 88 81 86
chambery@locamuc.fr

AGENCE d'AMBIERIEU-EN-BUGEY

92 Rue Charles De Gaulle
01500 CHÂTEAU-GAILLARD
Tél. 04 74 46 40 54 - Fax : 04 74 46 45 95
ambierieu@locamuc.fr

AGENCE de CHALON SUR SAÔNE

Zone Actisud - Allée des Erables - 71100 SEVREY
Tél. 03 85 92 20 20 - Fax : 03 85 41 37 90
chalon@locamuc.fr

AGENCE de BOURG EN BRESSE

ZAC de la Cambuse - 144 Rue de Revermont
01440 VIRIAT
Tél. 04 74 14 15 16 - Fax : 04 74 24 70 67
bourg@locamuc.fr

AGENCE de SAINT-DENIS-LES-BOURG

533 AVENUE DE BRESSE - 01000 ST-DENIS-LES-BOURG
Tél. 04 74 32 22 13 - Fax : 04 74 32 26 52
bourgsud@locamuc.fr

NOUVEAU
LE SPÉCIALISTE DE L'ÉLEVATION
EN HAUTE-SAOVOIE

SERVICE ÉLEVATION
CONTACTEZ SÉVERINE
elevation.ambierieu@locamuc.fr
04 74 38 36 67



8

AGENCE de MEYTHET

Z.I du Pont de Tasset - 2 Rue de La Barrade
74960 MEYTHET
Tél. 04 50 67 02 22 - Fax : 04 50 57 25 49
annecy@locamuc-parteo.fr

AGENCE de FRANCHE COMTÉ

6 rue des Champs Chevaux
25410 VELESMESSARTS
Tél. 03 81 21 58 18 - Fax : 03 81 58 68 64
besancon@locamuc-parteo.fr

AGENCE de SALAISE SUR SANNE

RN7 - La Fontanaise
38150 SALAISE SUR SANNE
Tél. 04 74 15 01 00 - Fax : 04 74 15 01 30
salaie@locamuc-parteo.fr

AGENCE de THIZY LES BOURGS

Rue de la Trambouze - Z.I Les Granges
69240 THIZY LES BOURGS
Tél. 04 74 10 80 10 - Fax : 04 74 10 80 11
thizy@locamuc-parteo.fr

AGENCE de VALENCE

80 Avenue des Auréats - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 43 81 23 - Fax : 04 75 79 19 01
valence@locamuc-parteo.fr

AGENCE de ROMANS

Z.I - 38 Avenue de la Déportation
26100 ROMANS SUR ISÈRE
Tél. 04 75 05 52 52 - Fax : 04 75 05 45 22
romans@locamuc-parteo.fr

AGENCE de MONTÉLIMAR

Z.I - 20 avenue de Gournier - 26200 MONTÉLIMAR
Tél. 04 75 92 33 33 - Fax : 04 75 52 05 22
montelimar@locamuc-parteo.fr

AGENCE de CREST

179 Z.A La Plaine - 26400 CREST
Tél. 04 75 25 54 70 - Fax : 04 75 76 60 19
crest@locamuc-parteo.fr

AGENCE d'AUBENAS

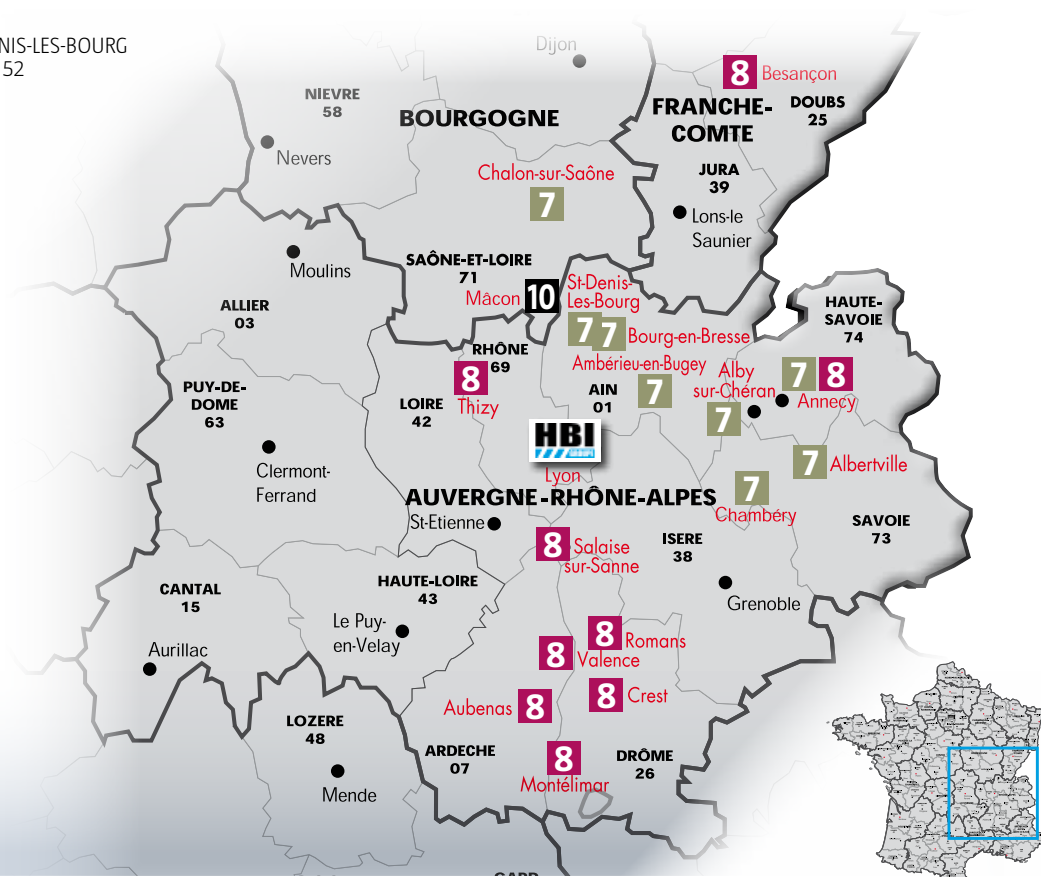
Z.I - 10 Rue Joseph Cugnot - 07200 AUBENAS
Tél. 04 75 87 13 40 - Fax : 04 75 35 52 93
aubenas@locamuc-parteo.fr



10

SIEGE SOCIAL

82 route de Lyon
71000 MÂCON
Tél. 03 85 29 97 75 - Fax : 03 85 34 15 69
macon@locamuc-ferriere.fr



La force d'une équipe, le service clé en main !